



DÉPARTEMENT
DE L'ISÈRE

Membres en exercice : 15
Membres présents : 10
Nombre de pouvoirs : 4
Membres votants : 14

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2023

Le vingt-sept mars deux mil vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Champagnier s'est réuni en session ordinaire publique en mairie de Champagnier, sous la présidence du Maire, Florent CHOLAT.

Date de convocation : 23 mars 2023

Présents : Florent CHOLAT, Elise BRALET, Jean-Paul JULIEN, Christine CAVARRETTA, Pierre-Alain MENNERON, Sarah AFENDIKOW, Benoît ROSSIGNOL, Lucie HARREAU, Pascal PERRIER, Hubert COLLAVET

Absents : Pascal SOUCHE (donne pouvoir à Benoît ROSSIGNOL), Hervé ALOTTO (donne pouvoir à Christine CAVARRETTA), Carole ANDRIES (donne pouvoir à Jean Paul JULIEN), Nathalie BARON (donne pouvoir à Hubert COLLAVET), Brigitte ORGANDE

Secrétaire de séance : Elise BRALET

DEL2023_017 : AMI Bergeronnettes – Promesse unilatérale de vente à deux particuliers

Suite à la clôture de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) du 13 janvier 2023, le conseil municipal lors de sa séance du 6 février 2023 par délibération DEL2023_006 a retenu deux candidatures pour étudier l'acquisition foncière du terrain cadastré B149 – B575 – B1551, allée des Bergeronnettes appartenant à la commune. Considérant qu'il a été préféré de retenir ces deux propositions d'acquisition au lieu d'une, permettant d'une part la rénovation du chalet existant au profit de deux particuliers sur une partie du terrain, et d'autre part la proposition de construction de deux logements sur la partie restante du terrain par un promoteur-constructeur, l'un des deux choix retenus représenté par l'offre de [REDACTED] pour la réhabilitation du chalet existant sur une assiette d'environ 400m² est aujourd'hui validé par un projet de promesse de vente réalisée par l'étude notariale de Me Ferrieux Delphine, notaire à Vizille.

L'objet de cette présente délibération est donc de valider ce projet de promesse de vente et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte concernant l'offre présentée par Monsieur [REDACTED]

Vu l'acte notarié signé en date du 12 octobre 2021 devant Me Ferrieux Delphine, notaire à Vizille, pour l'acquisition par la commune de Champagnier d'un terrain situé 2 allée des Bergeronnettes auprès de l'EPFL du Dauphiné ;

Vu la délibération n°2022_070 portant « Bergeronnettes – Mandat de vente à la SPL Inovaction » du 17 octobre 2022 ;

Vu le contrat de mandat de vente sans exclusivité avec la SPL Inovaction, sise 4 Avenue du Vercors 38240 à Meylan, confié par la commune en date du 23 novembre 2022 ;

Vu l'avis favorable de la commission extra-municipale Aménagement, travaux et patrimoine du 31 janvier 2023 présentant les deux candidatures et à laquelle ont été associés les riverains voisins de la maison du 2 allée des Bergeronnettes ;

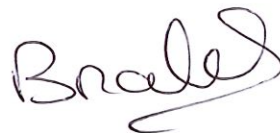
Vu le projet de promesse de vente annexé à la présente délibération,

Considérant qu'il a été préféré de retenir deux propositions d'acquisition qui nécessitera de partager le terrain entre les deux futurs acquéreurs ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le projet de promesse de vente tel que présenté en annexe concernant la vente d'une partie du tènement susvisé au profit de [REDACTED] pour la réhabilitation du chalet existant au prix de 293 700 € ;
- **De donner** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour constituer toute servitude aux charges et conditions qu'il jugera convenable ;
- **De donner** délégation à Monsieur le Maire pour apporter toute modification à la présente promesse de vente jointe en annexe,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer le projet de promesse de vente ci-annexé,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et tout document relatif à cette affaire.

Modalités de vote : 14 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION



Florent CHOLAT
Maire

Elise BRALET
Secrétaire



Certifié exécutoire compte-tenu de la
Transmission en préfecture le : 31 MARS 2023
Publié le : 31 MARS 2023